

OPS Conseil

1 Rue de Colonel Chambonnet – 69500 BRON

☎ 04.26.18.90.74

Mail : opsconseil@sfr.fr / Site internet : www.opsconseil



REFERENTIEL CP FFP

Certificat : Intervenant à domicile auprès des personnes âgées et/ou handicapées (IDAPAH)

Formation socle d'Intervenant à domicile

1. PRESENTATION DE LA CERTIFICATION

2.1. Intitulé du certificat

Intervenant à Domicile auprès des Personnes Agées et/ou Handicapées (IDAPAH)

2.2. Notoriété

Actuellement nous intervenons dans différentes structures intervenant à domicile (aide à domicile, responsable de secteur et cadres de structures). La formation est financée soit dans le cadre de leur plan de formation (via un OPCA) soit sur leurs fonds propres. Ces structures sont soit privées (ADHAP de Villeurbanne), soit associatives (ADPA de Grenoble, Défi Familles d'Aix les Bains et Chambéry, SEMAD d'Annonay...), soit municipales (CCAS de Meylan, de Saint Marcelin, ADPAH de Voiron...). L'ensemble de nos clients fait appel tous les ans à nos services depuis 2007.

2.3. Champ de certification

L'intérêt pour les structures est de disposer de professionnels ayant des compétences nécessaires pour exercer correctement leur activité et pour ne pas se mettre en danger, ni mettre en danger la personne aidée. Par ailleurs, parce que les publics pris en charge évoluent, il est nécessaire que les intervenants du domicile se professionnalisent.

Il existe aujourd'hui un diplôme d'état pour les auxiliaires de vie. Cependant, ce diplôme n'est pas accessible aujourd'hui à tous les intervenants à domicile. En effet, son contenu est souvent complexe à acquérir, et touche l'ensemble des compétences de l'intervention au domicile c'est-à-dire les personnes âgées et/ou handicapées mais aussi les enfants.

Il nécessite donc que les personnes s'investissent lourdement dans ce diplôme et certains intervenants se trouvent aujourd'hui en difficulté quant à leur accessibilité à ce titre.

Aujourd'hui, les entreprises, les associations, les services publics ont souvent le choix d'embaucher :

- soit des intervenants à domicile diplômés mais il y en a relativement peu sur le marché de l'emploi. Par ailleurs il est souvent difficile de leur proposer des temps pleins.
- soit des personnes non formées qui peuvent avoir des difficultés importantes face aux personnes aidées et à leur famille. Ces situations sont souvent complexes à gérer par les responsables de secteur et, étant donné que la concurrence est rude

sur ce secteur d'activité, il arrive fréquemment que les structures soient en perte d'heures.

- Enfin, parce que les demandeurs d'emploi qui se positionnent sur ces métiers le font par défaut, ils ont souvent une représentation des tâches très partielles. Il est donc nécessaire de disposer d'une formation qui permette soit aux professionnels, soit aux demandeurs d'emploi de disposer d'un socle de compétences qui favorise des interventions sécurisées dans le respect de la personne et de son entourage.

2.4. Les objectifs opérationnels

- Connaître le métier et ses limites et avoir, dans ce cadre un positionnement professionnel
- Prévenir les risques et respecter les conditions d'hygiène et de sécurité propres à l'intervention à domicile
- Connaître les conséquences du vieillissement et/ou du handicap sur une personne et avoir une attitude adaptée
- Connaître les actions à mener en matière de prévention et de premier secours (SST)
- Comprendre le rôle essentiel de l'alimentation chez la personne dans le cadre de son domicile
- Connaître les règles de base de l'entretien du logement
- Connaître les règles de base de l'entretien du linge
- Savoir réaliser une aide à la toilette
- Accompagner une personne à la fin de sa vie
- Communiquer correctement à l'oral et à l'écrit
- Prévenir la maltraitance et travailler en bientraitance

2.5. Public cible

- Professionnels en activité souhaitant développer leurs compétences dans un ou plusieurs domaines abordés par la formation
- Demandeurs d'emploi voulant valider leurs compétences
- Demandeurs d'emploi souhaitant s'orienter dans le domaine du domicile

2.6. Evaluation de positionnement

Nous positionnons les personnes en fonction de 3 critères :

- Savoir en quoi consiste le métier d'intervenant à domicile
- Savoir lire et écrire en français

- Avoir le projet de travailler dans le secteur du domicile dans les 2 mois suivants la formation.

Pour intégrer la formation les 3 critères doivent être validés par la responsable de la structure et un formateur intervenant.

2.7. Validation

Lieu de validation : OPS Conseil 1 rue Colonel Chambonnet – 69500 BRON

Méthodes de validation devant un jury en fin de formation :

- Etude de cas que le participant tirera au sort. Il devra expliquer au jury ce qu'il ferait dans la situation proposée. (note sur 15)
- Mise en situation : à partir d'une situation tirée au sort, le participant devra montrer les gestes à faire garantissant la sécurité de la personne et sa propre sécurité. (note sur 15)

L'ensemble des pôles est validé par un dossier (note sur 20) devant obligatoirement contenir :

- Une présentation de la structure d'accueil
- Une étude de cas présentée et vécue par le participant en entreprise
- Les questions que ce cas pose au participant
- Ce qui a été mis en place
- Une évaluation de la période de stage par la structure

Le dossier est un document écrit de 10 pages minimum.

La présentation du mémoire s'effectue devant un jury composé de :

- Un référent de la structure d'accueil en stage
- De 2 professionnels du secteur n'intervenant pas sur l'action de formation.

Le dossier sera présenté à l'oral au jury.

La certification sera obtenue si la somme des notes égale ou dépasse 25.

En cas d'échec, un procès-verbal est établi. Il est adjoint à la grille d'évaluation qui fait état des points non acquis. Dans ce cadre, il sera proposé au participant de participer à nouveau aux modules non acquis ou de refaire un stage en entreprise (en fonction de ce qui n'aura pas été acquis).

Le participant pourra alors présenter uniquement la partie non acquise dans un délai de 12 mois. La durée de validité des pôles est de 36 mois maximum.

A l'issu de chaque élément validé, le candidat reçoit une fiche d'évaluation du module commentée par le jury ainsi qu'une attestation de validation comprenant la durée de validité.

2.8. Procédures qualité

La formation est intégrée dans le processus qualité OPQF de OPS Conseil. Dans ce cadre, l'ensemble des documents répondent aux critères qualité OPQF et répondent aux exigences des différents financeurs notamment en terme d'affichage, de déclaration des absences...

3. PRESENTATION DE LA FORMATION PREPARANT AU CP FFP

3.1. Intitulé de la formation

Formation Socle d'Intervenant à Domicile (F SID)

3.2. Pré requis de la formation

Savoir lire et écrire le français.

Volonté de travailler dans le secteur du domicile dans les 2 mois qui suivent la formation.

3.3. Organisation de la formation

Durée de la formation :

54 jours soit 378 heures découpées en

308 heures de formation et 70 heures de stage en structure

La formation se déroule en présentiel du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17 heures.

Le stage en entreprise fera l'objet d'un suivi téléphonique et présentiel. La fin de stage conduira au remplissage d'une fiche d'évaluation par la structure en présence d'un formateur OPS Conseil, du participant à la formation et du tuteur en entreprise. Cette évaluation sera jointe au dossier réalisé par le participant.

Découpage par modules

Module 1 : Connaissance du métier et de ses limites	5 jours
Présentation du métier et des conditions d'exercice	1
Communication : éthique et déontologie	1
La posture professionnelle d'un intervenant à domicile	1
Communication écrite et orale avec la personne aidée et son entourage	1
Utilisation pertinente du cahier de liaison	1

Module 2 : Prévention des risques et respect des conditions d'hygiène et de sécurité	6 jours
Les risques dans l'activité d'intervenant à domicile et les modalités de prévention existantes : hygiène du domicile, hygiène de l'intervenant, tenue de travail	2
Gestes et postures dans le cadre de l'entretien du logement	0.5
Manutention de la personne avec ou sans matériel	2
Prendre soin de soi	1.5

Module 3 Conséquences du vieillissement et/ou du handicap sur une personne aidée et accompagnement adapté	6 jours
Représentation et rapport personnel au handicap	1
Les différents types de handicaps existants	1
Du vieillissement « normal » ou vieillissement pathologique : les conséquences sur la personne aidée et sur son entourage	1
Les effets du vieillissement et son impact sur la communication	1
Les maladies cognitives et les attitudes à tenir avec une personne ayant se type de troubles	2

Module 4 Sauveteur Secouriste du Travail	3 jours
Prévention dans le cadre des situations de travail rencontrées à domicile	0.5
Repérage des conduites à tenir pour travailler en sécurité	1
Les gestes et les conduites à tenir dans des situations d'urgence	1.5

Module 5 Alimentation chez la personne âgée	4 jours
Nutrition et grand âge : les modification du comportement alimentaire	1
Rappel des concepts de base d'une alimentation équilibrée	1
Hygiène alimentaire et conservation	1
Aide au repas	1

Module 6 Entretien du logement	2 jours
Contenu et limites d'un intervenant à domicile en fonction du contexte d'intervention	1
La prévention des risques dans l'entretien du logement	0.5
Les points d'attention à avoir et à communiquer dans l'entretien du logement	0.5

Module 7 Entretien du linge	3 jours
L'identification des différentes matières existantes dans le linge	0.5
La lecture et de décryptage des étiquettes	0.5
Le fonctionnement d'une machine à laver	1
Les techniques de repassage et rangement du linge	1

Module 8 Aide à la toilette	2 jours
Contenu et limites de l'aide à la toilette à domicile	0.5
Les points d'attention à observer	0.5
La méthodologie d'une toilette pour la réaliser en sécurité	0.5
Le relevé d'informations et leur transmission aux personnes concernées	0.5

Module 9 Accompagner la personne en fin de vie	2 jours
Définition de ce qu'est la fin de vie et l'accompagnement en fin de vie	0.5
Evolution de la législation dans le domaine	0.5
Relation avec la personne aidée et sa famille : trouver sa place en tant qu'intervenant, savoir quoi dire, quoi faire	1

Module 10 Prévenir la maltraitance et travailler en bientraitance	2 jours
Définition des concepts et les situations à risque de maltraitance	0.5
Les aspects réglementaires	0.5
La remontée d'informations concernant ces aspects	0.5
Comment travailler en étant bientraitant ? les points de vigilance à avoir en tant que professionnel	0.5

Module 11 Communiquer correctement à l'oral et à l'écrit	9 jours
Réactualisation des connaissances en français courant et en math en lien avec l'activité	3
Préparation du dossier de présentation au jury	6